

---

Financial statements of the  
États financiers de la  
Foundation for Canadian Parks  
and Wilderness  
Fondation pour la nature et  
les parcs du Canada

March 31, 2024  
31 mars 2024

---

---

Independent Auditor's Report	1-4	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of financial position	5	État de la situation financière
Statement of changes in net assets	6	État de l'évolution de l'actif net
Statement of operations	7	État des résultats
Statement of cash flows	8	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	9-13	Notes complémentaires

---

## Independent Auditor's Report

To the Member of  
Foundation for Canadian Parks and Wilderness

### Opinion

We have audited the financial statements of Foundation for Canadian Parks and Wilderness (the "Foundation"), which comprise the financial position as at March 31, 2024, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Foundation as at March 31, 2024, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

### Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Foundation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
la Fondation pour la nature et les parcs du Canada

### Notre opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation pour la nature et les parcs du Canada (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats et de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Other Matter

The financial statements for the year ended March 31, 2023, were audited by another practitioner who expressed an unmodified conclusion on those financial statement on September 25, 2023.

## Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Foundation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Foundation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Foundation's financial reporting process.

## Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

## Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 25 septembre 2023.

## Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Foundation's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Foundation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Foundation to cease to continue as a going concern.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.

- Evaluate the overall presentation, structure, and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

*Deloitte LLP*

Chartered Professional Accountants  
Licensed Public Accountants  
September 23, 2024

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 23 septembre 2024

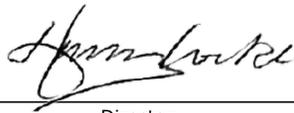
	<b>2024</b>	2023	
	\$	\$	
<b>Assets</b>			<b>Actif</b>
Cash and cash equivalents	<b>906,965</b>	949,956	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Due from Canadian Parks and Wilderness Society	<b>50,000</b>	—	Somme à recevoir de la Société pour la nature et les parcs du Canada
	<b>956,965</b>	949,956	
<b>Liabilities</b>			<b>Passif</b>
Accounts payable and accrued liabilities (Note 3)	<b>6,339</b>	9,040	Créditeurs et charges à payer (note 3)
Due to Canadian Parks and Wilderness Society	<b>46,936</b>	61,259	Somme à payer à la Société pour la nature et les parcs du Canada
	<b>53,275</b>	70,299	
<b>Net assets</b>			<b>Actifs nets</b>
Unrestricted	<b>877,288</b>	853,255	Fonds non affectés
Endowment	<b>26,402</b>	26,402	Fonds de dotation
	<b>903,690</b>	879,657	
	<b>956,965</b>	949,956	

The accompanying notes are an integral part  
of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante  
des états financiers.

Approved by the Board

Approuvé par le conseil d'administration



Director  
Administrateur / administratrice



Director  
Administrateur / administratrice

	Balance – beginning of year	Net revenue for the year	<b>Balance – end of year</b>	
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des revenus sur les dépenses \$	<b>Solde à la fin de l'exercice \$</b>	
Unrestricted	853,255	24,033	<b>877,288</b>	Fonds non affectés
Endowment	26,402	—	<b>26,402</b>	Fonds de dotation
	<b>879,657</b>	<b>24,033</b>	<b>903,690</b>	

The accompanying notes and the schedule are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Foundation for Canadian Parks  
and Wilderness**

**Statement of operations**

Year ended March 31, 2024

**Fondation pour la nature et les parcs  
du Canada**

**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>2024</b>	2023	
	\$	\$	
<b>Revenue</b>			<b>Revenus</b>
Bequests transferred from Canadian Parks and Wilderness Society (Note 3)	<b>50,000</b>	50,000	Legs versés par la Société pour la nature et les parcs du Canada (note 3)
Grant income (Note 4)	<b>12,001</b>	12,340	Subventions (note 4)
Investment income	<b>18,343</b>	10,406	Revenu d'investissement
	<b>80,344</b>	72,746	
<b>Expenses</b>			<b>Charges</b>
Donations to Canadian Parks and Wilderness Society (Notes 3 and 4)	<b>42,477</b>	45,840	Dons à la Société pour la nature et les parcs du Canada (notes 3 et 4)
Professional fees	<b>13,759</b>	9,040	Honoraires de services professionnels
Other	<b>75</b>	25	Autres
	<b>56,311</b>	54,905	
<b>Net revenue for the year</b>	<b>24,033</b>	17,841	<b>Produits nets de l'exercice</b>

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Foundation for Canadian Parks  
and Wilderness**

**Statement of cash flows**

Year ended March 31, 2024

**Fondation pour la nature et les parcs  
du Canada**

**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$	
<b>Operating activities</b>			<b>Activités de fonctionnement</b>
Net revenue for the year	<b>24,033</b>	17,841	Produits nets de l'exercice
Changes in non-cash working capital items			Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement
Accounts payable and accrued liabilities	<b>(2,701)</b>	1,550	Créditeurs et charges à payer
Due from Canadian Parks and Wilderness Society	<b>(50,000)</b>	—	Somme à recevoir de la Société pour la nature et les parcs du Canada
Due to Canadian Parks and Wilderness Society	<b>(14,323)</b>	40,991	Somme à payer à la Société pour la nature et les parcs du Canada
	<b>(42,991)</b>	60,382	
<b>Change in cash and cash equivalents during the year</b>	<b>(42,991)</b>	60,382	<b>Variation de la trésorerie et équivalents de la trésorerie pendant l'exercice</b>
Cash and cash equivalents, beginning of year	<b>949,956</b>	889,574	Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice
<b>Cash and cash equivalents, end of year</b>	<b>906,965</b>	949,956	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice</b>

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**1. Purpose of the organization**

Foundation for Canadian Parks and Wilderness (the "Foundation") is incorporated under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*. The Foundation is a registered charity and, as such, it is exempt from income taxes and may issue tax receipts for donations. The Foundation was established to support Canadian Parks and Wilderness Society (the "Society").

The Foundation also promotes the conservation of natural land and marine ecosystems in Canada through public education, scientific studies and protection. In doing so, the Foundation may solicit and receive donations, grants and bequests to fund its administration as well as projects undertaken directly or by other organizations promoting the same objectives of the Foundation.

**2. Significant accounting policies**

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations as set out in Part III of the *CPA Canada Handbook* (the "Handbook"). The financial statements include the following significant accounting policies:

*Revenue recognition*

The Foundation follows the deferral method of accounting for contributions. Endowment contributions are recognized as direct increases in net assets. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Unrestricted revenue and endowment investment income are available for spending at the discretion of the Foundation and are recognized as revenue when they are earned.

*Cash and cash equivalents*

Cash and cash equivalents include cash on hand, deposits held with banks and other short-term highly liquid investments with original maturities of three months or less.

**1. Nature des activités et mission**

La Fondation pour la nature et les parcs du Canada (la « Fondation ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré. Elle est par conséquent exonérée d'impôt sur le résultat et peut émettre des reçus fiscaux pour dons. La Fondation a été créée pour soutenir la Société pour la nature et les parcs du Canada (la « Société »).

La Fondation fait également la promotion de la conservation des écosystèmes terrestres et marins naturels au Canada au moyen de l'éducation du public, d'études scientifiques et de la protection. Ce faisant, la Fondation peut solliciter et recevoir des dons, des subventions et des legs pour financer son administration ainsi que des projets entrepris directement par elle ou par d'autres organisations qui partagent les mêmes objectifs.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif tel que prescrit par la partie III du *Manuel de CPA Canada* (le « Manuel »). Les états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Comptabilisation des produits*

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Fondation peut dépenser les produits non affectés et les produits financiers tirés des dotations à sa discrétion. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que produits au moment où ils sont gagnés.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts détenus auprès des banques et d'autres investissements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

**2. Significant accounting policies  
(continued)**

*Financial instruments*

Financial instruments consist of cash, accounts receivable and accounts payable and accrued liabilities.

Initial measurement

Foundation is in the capacity of management, are initially recognized at cost. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when the Foundation becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with the Foundation is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by the Foundation in the transaction.

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently recorded at cost or amortized cost unless management has elected to carry the instruments at fair value.

Transaction costs

Transaction costs incurred on the acquisition of financial instruments measured subsequently at fair value are expensed as incurred. All other financial instruments are adjusted by transaction costs incurred on acquisition and financing costs, which are amortized using the straight-line method.

**2. Principales méthodes comptables  
(suite)**

*Instruments financiers*

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer.

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a effectué le choix de comptabiliser les instruments à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**2. Significant accounting policies  
(continued)**

*Financial instruments (continued)*

Impairment

Financial assets are assessed for impairment on an annual basis at the end of the fiscal year if there are indicators of impairment. If there is an indicator of impairment, the Foundation determines if there is a significant adverse change in the expected amount or timing of future cash flows from the financial asset. If there is a significant adverse change in the expected cash flows, the carrying value of the financial asset is reduced to the highest of the present value of the expected cash flows, the amount that could be realized from selling the financial asset or the amount the Foundation expects to realize by exercising its right to any collateral. If events and circumstances reverse in a future period, an impairment loss will be reversed to the extent of the improvement, not exceeding the initial impairment change.

*Use of estimates*

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Key components of the financial statements requiring management to make estimates include the fair value of financial instruments and determination of accrued liabilities. Actual results could differ from these estimates.

**2. Principales méthodes comptables  
(suite)**

*Instruments financiers (suite)*

Dépréciation

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la Fondation détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la Fondation comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les principaux éléments des états financiers exigeant que la direction fasse des estimations comprennent la juste valeur des instruments financiers et la détermination des charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**3. Related party transactions and balances**

The Society controls the Foundation, as the Society is the sole member of the Foundation, and therefore has the ability to appoint all of the Foundation's Board of Directors.

In April 2022, the Society and the Foundation signed a new contribution and granting agreement. By agreement, the Society contributes to the Foundation in the amount of \$50,000 on an annual basis, and the Foundation makes an annual grant to the Society to fulfill its disbursement quota requirement.

The Society provides bookkeeping and administrative services to the Foundation at no cost.

Amounts due to or from the Society have no specific repayment terms or conditions and are interest free.

**4. Income beneficiary**

In March 1993, the Foundation established two endowment funds, one with the Calgary Foundation and the other with the Toronto Foundation. The Society is designated as the beneficiary and receives annual grants from these funds.

The grant income and donations to the Society include \$12,001 (\$12,340 in 2023) for the income received from these funds.

The market value of the fund held with the Calgary Foundation as of March 31, 2024, was \$181,083 (\$176,908 in 2023) and the market value of the fund held with the Toronto Foundation was \$87,898 (\$83,634 in 2023).

**3. Transactions et soldes de parties liées**

La Société contrôle la Fondation puisqu'elle est son unique membre et qu'elle a donc la capacité de nommer tous les membres du conseil d'administration de la Fondation.

En avril 2022, la Société et la Fondation ont signé un nouvel accord de contribution et d'octroi. Selon cet accord, la Société contribue à la Fondation un montant de 50 000 \$ chaque année, et la Fondation accorde une subvention annuelle à la Société afin de satisfaire à son obligation de distribution de fonds.

La Société fournit gratuitement des services de tenue de livres et des services administratifs à la Fondation.

Les sommes dues à la Société ou que celle-ci doit ne sont pas assorties de modalités de remboursement particulières et ne portent pas intérêt.

**4. Bénéficiaire de revenus**

En mars 1993, la Fondation a établi deux fonds de dotation, l'un avec la Calgary Foundation et l'autre avec la Toronto Foundation. La Société est désignée comme bénéficiaire et reçoit des subventions annuelles de ces fonds.

Les revenus de subventions et les dons à la Société comprennent 12 001 \$ (12 340 \$ en 2023) provenant de ces fonds.

La valeur marchande du fonds détenu auprès de la Calgary Foundation au 31 mars 2024 était de 181 083 \$ (176 908 \$ en 2023) et la valeur marchande du fonds détenu auprès de la Toronto Foundation était de 87 898 \$ (83 634 \$ en 2023).

**5. Financial instruments**

*Credit risk*

Credit risk is the risk one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Foundation is subject to credit risk in relation to its cash and cash equivalent balances. The Foundation's cash and cash equivalents are held with a Canadian chartered bank; therefore, management considers the likelihood of non-performance to be remote. The Foundation deals with creditworthy counterparties to mitigate the risk of financial loss from defaults.

*Liquidity risk*

Liquidity risk is the risk an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Foundation manages its liquidity risk by monitoring its operating requirements. The Foundation prepares budget forecasts to ensure it has sufficient funds to fulfill its obligations. The Foundation relies on cash flows from operations and its reserves to provide cash required to meet liabilities as they fall due.

**5. Instruments financiers**

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie de la Fondation est détenue auprès d'une banque à charte canadienne. Par conséquent, la direction considère que la probabilité de non-exécution est faible. La Fondation traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant des manquements.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant les besoins liés à ses activités de fonctionnement. Elle effectue des prévisions budgétaires pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations. La Fondation s'appuie sur les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et ses réserves pour fournir la trésorerie nécessaire au règlement des passifs à mesure qu'ils arrivent à échéance.